



Déclaration Préalable des élus de la FSU au CSTD du jeudi 17 juin 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs membres du CTSD,

Au terme d'une seconde année scolaire profondément bouleversée par la crise sanitaire, nous sommes frappés de constater que nous pourrions reprendre quasiment point par point la déclaration que nous faisons l'an dernier à la même époque, tant notre institution n'a pas su, ou voulu, faire face à la désorganisation engendrée par la fermeture des établissements scolaires et aux multiples conséquences de la crise sanitaire sur leur bon fonctionnement dans les mois qui ont suivi. Nous évoquions l'an dernier une « gestion de crise calamiteuse, ponctuée de prise de décisions tantôt floues, tantôt précipitées, souvent contradictoires », « l'anxiété et l'incompréhension générées durant de longs mois par le refus du Ministre d'annuler les épreuves anticipées de français, le grand désordre concernant l'organisation des examens ». Malgré quelques variations sur le thème 'désordre de fin d'année', peu d'améliorations sont perceptibles entre les mois de juin 2020 et 2021.

Alors qu'aucun aménagement du DNB n'a été annoncée, les décisions concernant le Bac, annoncées de manière tardives, ont vidé de son sens l'épreuve de Philosophie. En introduisant la possibilité pour l'élève de choisir entre la note de contrôle continu et celle de l'épreuve finale, elles font courir le risque de voir les correcteurs assumer une charge de travail importante pour corriger des copies d'élèves qui auront préféré se livrer à de savants calculs stratégiques plutôt que de préparer sérieusement cette épreuve. Quant à l'EAF, les aménagement tardivement concédés et présentés de manière floue ont créé de la confusion pour les élèves, tout en alourdissant la charge de travail des correcteurs et des examinateurs, rendue de surcroît plus pénible encore par la correction dématérialisée. L'épreuve de Grand Oral, la plus nouvelle et la moins bien préparée de toutes, apparaît comme le totem du Bac Blanquer, que l'on veut à toute force maintenir pour afficher la réussite de la mise en place de la réforme, envers et contre tout. La part de contrôle continu, présente dans la réforme, n'est qu'accrue en raison de l'annulation de certaines épreuves ; l'absence de consignes claires pour le calcul des notes va aggraver les inégalités de traitement entre les candidats et contribuer à dévaloriser le bac en lui faisant perdre son caractère national.

Pour la voie professionnelle, les élèves ont composé hier sur les sujets de français et d'HG-EMC. Aujourd'hui, cela sera la PSE et l'éco-gestion (ou l'éco-droit). Parmi ces 4 épreuves, seules les deux meilleures notes seront conservées avec une moyenne calculée au prorata des coefficients respectifs. Ce qui ne va pas être simple puisque les 4 notes initiales appartiennent en règle générale à 3 « épreuves » différentes... Et que les 2 notes retenues peuvent appartenir... à la même épreuve. Cela correspond ni plus ni moins à la disparition pure et simple de deux disciplines dans la certification du diplôme. Quant au chef d'œuvre en CAP, le ministère aura décidé, envers et contre tout, de le maintenir malgré les conditions très dégradées de préparation. Dans bien des cas, la présentation de ce dernier se sera transformée en oral de stage pour faire remonter des notes qui n'ont rien à voir avec les attendus. Mais est-ce si grave ? Nous dénonçons à la fois l'absence d'anticipation du ministère et l'entêtement déraisonnable de celui qui en est à la tête.

ParcourSup est plus que jamais un outil de tri social barrant l'accès à l'enseignement supérieur des plus fragiles. Alors que l'on attend des taux de réussite à l'examen significativement plus élevés qu'à l'ordinaire, rien n'a été fait pour augmenter le nombre de places dans le supérieur, y compris

en BTS, ni pour accompagner la génération de futurs étudiants qui aura connu deux années scolaires fortement perturbées par la pandémie.

La crise sanitaire n'est pas seule responsable des dysfonctionnements que nous relevons. Les conditions de convocations aux examens, scandaleusement tardives, sont une nouvelle marque de mépris de l'institution envers les personnels, et résonnent étrangement avec les conclusions du Grenelle de l'Éducation et la présentation par la Rectrice de la feuille de route RH de notre académie. En lieu et place de la revalorisation et des créations de postes tant attendues par les personnels, la part belle est faite à la rémunération au mérite, au développement des hiérarchies intermédiaires, au recours aux heures supplémentaires et au numérique pour assurer les remplacements, et à l'autonomie des établissements. Elles dessinent les contours d'un système éducatif toujours plus concurrentiel au lieu d'une École égalitaire visant la réussite de tous les élèves.

Pour autant, la nécessité de reconnaître, de revaloriser tous les personnels ne s'est jamais tant faite sentir : enseignants, CPE, AED, AESH encore plus épuisés, agents et administratifs dont la tâche a été elle aussi alourdie par la mise en œuvre des protocoles sanitaires, personnels de direction à bout après une année scolaire passée à faire et refaire ces mêmes protocoles imposés dans la précipitation, souvent sans cohérence avec la réalité de la situation sanitaire, tant a primé sur toute autre considération la nécessité de maintenir les établissements scolaires ouverts « quoi qu'il en coûte ». La présence d'assistantes sociales, d'infirmières, de médecins scolaires n'a jamais semblé aussi cruciale et leur présence dans les établissements si cruellement insuffisante.

La FSU demande que des moyens à la hauteur soient mis en œuvre à la rentrée 2021 pour améliorer les conditions d'exercices existantes, et prendre en compte à la fois l'augmentation structurelle des effectifs et les conséquences exceptionnelles de la crise sanitaire.

Venons en à l'ordre du jour : la situation du travail social est particulièrement préoccupante. Il aura fallu un mois pour obtenir un début de réponse officielle au meurtre d'Audrey ADAM, travailleuse sociale, ce qui a sidéré les professionnelles du social. Le service social en faveur des élèves, déjà mis sous tension par la crise sanitaire/sociale et les confinements, s'est retrouvé sans cheffe de service du fait de la possibilité nouvelle de mutation "au fil de l'eau" et de la pénurie de candidatures au vu des responsabilités à assumer, de l'indigence des moyens alloués, notamment en formation et moyens de soutien, et de la faible reconnaissance salariale. Les difficultés croissantes de recrutement nous inquiètent notamment pour le remplacement de nos 2 collègues assistantes sociales des personnels de notre département. Le service social en faveur des élèves rencontre de grandes difficultés de coopération avec le Conseil Départemental qui brouille les missions de chacun des services avec les chargés de prévention, les référents prévention, sans parler des travailleurs sociaux insertion jeune intervenant dans les écoles et les établissements. De plus, avec la nouvelle organisation de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, il semble qu'il va de nouveau être nécessaire de rappeler les compétences spécifiques des personnels du SSFE en matière d'évaluation et signalement en protection de l'enfance afin de ne pas exposer encore davantage nos personnels aux risques psycho-sociaux en remettant sans cesse leur compétences en question, et ce au détriment de la protection des enfants.

Au sujet des moyens de surveillance éducative alloués aux établissements des Yvelines pour l'année scolaire à venir. Le retrait de moyens dans 69 collèges et 18 lycées, et de 3 demi-postes CPE provisoire, en plus des postes de CPE déjà supprimés au printemps viennent fragiliser encore plus les vies scolaires alors que celles-ci ont été particulièrement éprouvées par la crise sanitaire. En témoignent les mouvements de grève de cet hiver, à l'occasion desquels 100 % de la vie scolaire a parfois cessé le travail dans un nombre significatif d'établissements, malgré la précarité des contrats d'AED et les pressions exercées par certains personnels de direction. Ces décisions, Monsieur le

Directeur Académique, suscitent la colère et l'incompréhension. Non pas que les personnels soient dépourvus de sens de l'équité ou d'empathie envers les établissements d'autres départements vers lesquels les moyens vont être redéployés, et où la pénurie de moyens se fait sentir avec encore plus d'acuité. Mais bien parce qu'ils se sentent, à juste titre, dépossédés de moyens essentiels au bon fonctionnement de leur établissement. Ils ne comprennent pas qu'il faille procéder ainsi, au lieu de créer les postes nécessaires à pour répondre aux besoins essentiels de chaque établissement.

Le travail réalisé en avril dernier sur le barème d'allocation des moyens, s'il ne pouvait être pleinement satisfaisant dans un contexte de pénurie, avait toutefois permis de dégager quelques pistes de travail intéressantes. En découvrant les documents de travail, nous avons eu la sensation que le travail effectué ne se retrouvait pas dans les dotations. Nous avons évoqué le caractère désincarné d'un modèle purement mathématique ne prenant pas suffisamment en compte certaines situations spécifiques sur lesquelles nous avons attiré votre attention, telles celles du collège le Rondeau de Rambouillet ou de l'internat du Lycée Hôtelier de Guyancourt. Nous nous étions également accordés sur l'insuffisante prise en compte de la difficulté sociale, et constatons pourtant que 9 collèges classés REP et REP+ et 6 lycées classés plan violence ou politique de la ville se voient retirer des moyens. Et que dire des retraits dans les établissements dont la situations particulièrement sensible est bien connue de vos services, à l'instar du collège Racine de St Cyr ou du collège du Bois d'Aulne ?

Les calculs des ETP d'AED au dixième près nous semblent également problématiques. La multiplication des temps partiels et donc des salaires partiels, risque d'accroître les difficultés de recrutement et de générer des tensions dans les équipes stabilisées où il faudra revoir les quotités de service à la baisse.

Malgré leur transmission tardive, nous avons examiné attentivement les modifications apportées entre le GT et le CTSD. Nous reconnaissons l'effort réel fait pour prendre en compte nos remarques sur plusieurs établissements : en collège, les Trois Moulins de Bonnelles, les collège Ariane de Guyancourt et du Rondeau à Rambouillet ; en lycée Camille Claudel à Mantes la Ville, Lavoisier à Porcheville et la Plaine de Neauphle. Néanmoins, les 7 collèges et les 3 lycées dont la dotation a été ajustée à la hausse perdent encore des moins par rapport à la précédente année scolaire. En somme, tout l'effort fait s'apparente davantage à des comptes d'apothicaire et n'apporte pas d'amélioration significative pour les établissements concernés. La pénurie de moyens impose de telles limites à l'exercice qu'il confine à l'aburde.

Alors que les personnels épuisés sont pris par la nécessité de terminer les programmes au terme d'une année chaotique, et d'assurer le bon déroulement des examens, il n'est pas anodin que plusieurs d'entre eux aient fait la démarche de s'adresser directement à vous par courrier, ou de déposer un préavis local de grève pour ce qui concerne le Collèges des Trois Moulins de Bonnelles. Ces actions reflètent le mécontentement largement partagé d'une profession qui a fait preuve d'un engagement sans faille durant la pandémie. Leurs attentes sont fortes : en termes de moyens pour exercer au mieux leurs missions au service de nos élèves, mais aussi de reconnaissance et dialogue social. Il faut répondre à ces attentes, ne les décevez pas.